



*Municipalità di Sarrolo-Carcopino*

*Mairie de Sarrolo-Carcopino*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002711-20220203-20220201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2022

Affichage : 22/02/2022

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 3 février 2022

N°01/2022

RAPPORTEUR : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire

Objet : Travaux de création d'aires de stationnement au Mandriolu : Plan de financement

L'an deux mille vingt-deux, le 3 février, le Conseil Municipal de Sarrolo-Carcopino, légalement convoqué le 31 janvier 2022 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA

Etaient présents : SARROLA Alexandre, BALDINI Hyacinthe, BASTIANAGGI Jeanne, SOTTY Marie-Laurence, FIGARI Gérard, ARRIGHI Paule, CELI François, BATTISTELLI Jean-Joseph, PIERI Marie-Charles, TUSOLI-CARCOPINO Laurent, FAGGIANELLI Marie-Françoise.

Etaient représentés : SARROLA Olivier et SANTONI Dominique (représentés par SARROLA Alexandre), LECCIA Jean-Paul et NOCERA Anne (représentés par BALDINI Hyacinthe), CATELLAGGI Jean-François (représenté par BATTISTELLI Jean-Joseph), GRILLOT Peggy (représentée par PIERI Marie-Charles), CERATI Noelle et RUGGERI Dominique (représentées par TUSOLI-CARCOPINO Laurent), BONAVITA Dominique (représenté par SOTTY Marie Laurence), LAFFITTE Maryse (représentée par BASTIANAGGI Jeanne).

Etaient absents : FILLIPIPINI Sophie, OTTAVY Antoine

Secrétaire de séance : CARCOPINO-TUSOLI Laurent.

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de membres absents : 2

Quorum : 8

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Des travaux relatifs à l'aménagement d'une aire comprenant 3 places de stationnements sont prévus au cœur du hameau du Mandriolu

Le montant de l'opération est estimé à 34 098.22 € comprenant les travaux de génie civil (créations mur, remblais, trottoir) et la fourniture d'un garde-corps

Afin de réaliser ces travaux, le Maire propose de solliciter le concours financier de la Collectivité de Corse, au titre de la Dotation Quinquennale, conformément au plan de financement ci-après détaillé :

Nature	Montants	Base subventionnable HT	Taux	Recettes
Travaux	34 098.22 €			
Collectivité de Corse (DQ)	34 098.22 €	34 098.22 €	60.00%	20 458.93
Commune (Autofinancement)	34 098.22 €		40.00%	13 639.29
		34 098.22 €	100.00%	34 098.22 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- 1- Autorise le Maire à solliciter la subvention telle qu'elle figure au plan de financement qui lui a été présenté
- 2- Approuve la présente délibération qui fera l'objet d'une publication au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'un affichage en Mairie

<b>POUR</b>	<b>21</b>	<b>Dont procuration(s)</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>Dont procuration(s)</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	<b>Dont procuration(s)</b>	<b>0</b>

*Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité*

*Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**ALEXANDRE SARROLA**